



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

RÔLE TRIENNAL – 2^e ANNÉE

Avis public est donné par le soussigné que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021 de la Municipalité de Lac-des-Plages a été déposé au bureau municipal au 2053, chemin du Tour-du-Lac, le 10 septembre 2019.

Que pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2019, 2020 et 2021 de la Municipalité de Lac-des-Plages, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97 et ses amendements, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la MRC de Papineau.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli, ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Papineau, à l'attention du Directeur général / Secrétaire trésorier, au 261, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 12 septembre 2019.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier